

SÉNAT - Apprentissage à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Paris (75006), France
Référence : uu6y3vfkka



Type de contrat : Contrat d'apprentissage
Date de démarrage : 01/09/2025
35h/semaine
Qualification : Non précisé

Entreprise

La **direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations** du Sénat a pour mission d'assister les sénateurs et les groupes politiques dans la rédaction de propositions de loi, de propositions de résolutions et d'amendements ainsi que dans leurs missions d'information et de contrôle. Elle effectue également des recherches de législation comparée et établit des notes de synthèse sur les sujets dont elle est saisie par les sénateurs, les présidents de groupe [TP1] politique, les présidents de commission et de délégation.

La **Délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation**, qui compte 46 membres, doit informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et sur toute question relative aux collectivités territoriales, et évaluer les conditions de l'application locale de politiques publiques intéressant les collectivités territoriales. Elle est chargée de veiller au respect des principes de libre administration et d'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Ces travaux revêtent un caractère évaluatif et donnent lieu, le cas échéant, à des propositions d'adaptation du droit en vigueur. Les sujets de ces rapports sont très variés (sont en préparation des rapports sur l'intelligence artificielle et les territoires, la compétence GEMAPI ou encore les enjeux de l'ingénierie en matière de développement économique), et peuvent être réalisés dans une certaine urgence lorsqu'ils prennent la forme d'un « *rapport flash* » destiné à répondre rapidement à une problématique d'actualité (le statut de l'élu, l'action du bloc communal face au vieillissement démographique ou l'impact de la hausse des prix de l'énergie pour les communes ont ainsi fait l'objet de « *rapports flash* »). D'octobre 2023 à octobre 2024, la délégation a rédigé dix rapports.

La mission d'assistance juridique aux collectivités locales, consacrée par l'Instruction générale du bureau (IGB), s'exerce dans le cadre de la Cellule d'Information et de Réponse sur les Collectivités (CIRCÉ) dont la délégation assure le bon fonctionnement. Accessible sur Intranet, elle apporte ainsi aux questions variées des sénateurs des réponses juridiques fiables, dans des domaines aussi divers que les institutions locales, les finances locales, les compétences et politiques publiques locales, la fonction publique territoriale ou encore la commande publique.

La page de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur le site Internet du Sénat : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-collectivites-territoriales-et-a-la-decentralisation.html>

Mission

Descriptif de l'apprentissage proposé :

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, à différentes activités de la délégation, et pourra ainsi notamment effectuer les tâches suivantes :

- contribution à la veille en matière d'actualité économique et juridique relative aux collectivités territoriales ;
- rédaction de notes juridiques en réponse à des questions concrètes portant sur le droit des collectivités territoriales (participation à la Cellule d'Information et de Réponse sur les Collectivités -CIRCÉ) ;
- contribution à l'instruction et à la rédaction de rapports d'information, sous l'autorité d'un administrateur à chaque étape du travail parlementaire (documentation, sélection des personnes à entendre, élaboration de plans de travail, de notes de synthèse) ;
- contribution à la mission de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales (préparation des assises annuelles de la simplification, analyse des retours des élus locaux, identification des normes entravant l'action publique locale) ;
- participation à l'organisation et à la tenue d'auditions ainsi qu'à la réalisation de supports de communication.

Durée et rythme de l'apprentissage :

Contrat d'apprentissage d'un ou deux ans, débutant à la rentrée de **l'année universitaire 2025-2026**. Le rythme de l'alternance doit permettre une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, ou à tout le moins une présence chez l'employeur les mardis, mercredis et jeudis.

Profil recherché

Étudiant(e) en **première ou deuxième année de master en droit ou en affaires publiques**, le candidat réunit les qualités suivantes :

- aisance rédactionnelle ;
- esprit de synthèse pour cerner rapidement des sujets complexes ;
- qualités d'organisation dans la préparation et la réalisation des travaux ;
- curiosité d'esprit, intérêt pour l'environnement institutionnel des collectivités territoriales ;
- méthode et rigueur dans l'exécution ;
- bon esprit d'équipe ;
- sens de la discrétion.

Modalités du contrat d'apprentissage :

- Remboursement des frais de transport selon la réglementation en vigueur (75% de l'abonnement mensuel) ;
- Possibilité de prise en charge de la mutuelle ;
- Accès au restaurant du personnel (tarif préférentiel).

Candidatures :

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 27 avril 2025**, leur **curriculum vitae**, accompagné d'une **lettre de motivation** précisant leur **rythme d'alternance**.

Il est demandé aux candidats de ne postuler qu'à deux offres d'apprentissage.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé